



## Communiqué de presse

Mardi 13 février 2024

# Le site du groupuscule anti-IVG « Les Survivants » fermé suite à l'action de la Ville de Paris

**En mai et juin 2023, le groupuscule « les Survivants » avait dégradé de nombreux vélos en libre-service en y collant des stickers anti-IVG, détournant le logo de la marque Vélib'. La Ville de Paris se félicite que ses premières démarches, en marge de procédures judiciaires en cours, aient abouti à la suspension du site internet et continue de solliciter la dissolution de ce collectif auprès du gouvernement.**

Suite à la campagne de désinformation anti-IVG du groupuscule « les Survivants » au printemps 2023, la Ville de Paris avait porté plainte et lancé, en septembre 2023, une campagne d'information dans l'espace public parisien réaffirmant le droit à l'IVG comme un droit fondamental et rappelant les lieux de prise en charge à Paris ainsi que le numéro national anonyme et gratuit (0 800 08 11 11) géré par le Planning Familial.

En parallèle, la Ville de Paris a saisi le bureau d'enregistrement du nom de domaine « lessurvivants.com », renvoyant vers le site internet du groupuscule du même nom, à des fins d'identification des auteurs des délits constatés. A la suite de ces démarches, il s'est avéré que ce dernier masquait délibérément ses coordonnées.

En effet, la levée d'anonymat effectuée dans ce cadre a révélé que le titulaire du nom de domaine était un compte aux coordonnées fantaisistes. Grâce à l'insistance des services de la Ville de Paris, le bureau d'enregistrement a donc procédé à la désactivation du compte et à la fermeture du site internet.

*« La fermeture du site du groupuscule Les Survivants est une excellente nouvelle pour les droits des femmes. À la suite de leurs actions d'affichage illégales, la Ville de Paris a immédiatement engagé des poursuites contre ce site de désinformation qui met en danger les femmes, notamment les plus vulnérables, leur santé et leur droit le plus fondamental de disposer librement de leurs corps. Alors que nous attendons avec*

### **Contacts presse :**

Ville de Paris – 01 42 76 49 61 – [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)

*impatience l'inscription du droit à l'avortement dans notre Constitution, voilà un signal fort en faveur de l'égalité entre les femmes les hommes. On continue !* » a réagi Anne Hidalgo, Maire de Paris.

*« Cette fermeture du site est une première grande victoire ! Comme je m'y suis engagée, nous continuons les procédures en justice avec la ville de Paris. Nous avons affirmé que nous ne laisserions pas ce collectif diffuser sa propagande anti-IVG, qui utilise la désinformation et la culpabilisation des femmes. L'espace public parisien doit être celui du droit à l'avortement !* » a réagi Hélène Bidard, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femme-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Dans un contexte mondial de régression du droit à l'avortement au sein de démocraties occidentales, en particulier aux Etats-Unis, en Pologne et en Hongrie, la Ville de Paris a tenu à réaffirmer son engagement ferme et inconditionnel en faveur du droit des femmes à disposer de leurs corps et à accéder à l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

L'action résolue de la Ville de Paris a permis de mettre un terme au délit d'entrave à l'IVG pratiqué par ce groupuscule par le biais de son site internet de désinformation. La Ville de Paris reste néanmoins déterminée à poursuivre son action en justice pour identifier et poursuivre les auteurs.

**Contacts presse :**

Ville de Paris – 01 42 76 49 61 – [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)